



TRADUCTION OFFICIELLE

N° de document du greffe : 887

Date : Le 19 octobre 2022

Affaire : CT-2022-002 – *Commissaire de la concurrence c Rogers Communications Inc. et Shaw Communications Inc.*

Directive aux avocats (du juge en chef Crampton, membre judiciaire présidant l'affaire)

Objet : Dépôt des documents relatifs aux requêtes

VU que deux requêtes en radiation, deux requêtes en annulation et une requête incidente ont été déposées auprès du Tribunal;

ET VU que la date du vendredi 28 octobre 2022 a été fixée pour l'audition des requêtes;

LE TRIBUNAL ORDONNE ce qui suit :

1. Les parties doivent se consulter en vue de proposer un échéancier relatif à l'audition de ces requêtes, le vendredi 28 octobre, qui devra comprendre : (i) l'heure à laquelle les parties sont disponibles pour l'audition de ces requêtes; (ii) l'ordre dans lequel elles proposent que les requêtes soient entendues; et (iii) le nombre d'heures estimatif dont chaque partie prévoit avoir besoin pour présenter des observations quant à chacune des requêtes.
2. Les parties doivent déposer avant l'heure de fermeture des bureaux, le mercredi 26 octobre 2022, la totalité des documents en réponse et des exposés des arguments, électroniquement au bureau du greffe, et par copie papier (1) à l'adresse suivante :

À l'attention du juge en chef Paul S. Crampton
Greffe de la Cour fédérale du Canada
180, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5V 1Z4

Annie Ruhlmann
Registraire adjointe par intérim
Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Tél. : 613-941-2440

Traduction certifiée conforme
Diane Provencher